



## **DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX**

**1<sup>er</sup> mars 2022**

**Le compte-rendu du Conseil municipal du 14 décembre est approuvé à l'unanimité.**

### **D018.01 – Débat d'orientation budgétaire 2022**

Le Conseil Municipal,

**Après avoir discuté des orientations budgétaires pour l'année 2022,**

**PREND ACTE** de la tenue de ce débat,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

### **D018.02 – Remise gracieuse sur débet juridictionnel pour M. Eric BASSERIE et Mme Chantal BILLE, anciens comptables de la commune de Luçon**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix Pour et 4 abstentions,

**EMET** un avis favorable aux demandes de remise gracieuse présentées par Monsieur BASSERIE et Madame BILLE.

### **D018.03 - Exonération de loyers commerciaux en soutien à la vie économique, sur les locaux dont la ville est propriétaire**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix Pour,

**APPROUVE** les exonérations relatées suivantes pour les loyers commerciaux appartenant à la commune :

- Novembre 2020, Décembre 2020, Avril 2021, Mai 2021

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer tout acte ou document induit de ce dispositif d'exonération des loyers

### **D018.04 - Convention de capture et d'accueil en fourrière des chiens et chats errants et/ou dangereux – compétence fourrière animale.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix Pour,

**APPROUVE** les termes de la convention de capture et d'accueil en fourrière des chiens et chats errants et/ou dangereux avec la société Le Hameau Canin.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer ladite convention.

### **D018.05 - Délibération portant approbation de la convention relative à la transmission des bulletins d'état civil à l'INSEE.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix Pour,

**APPROUVE** la convention d'engagement de la commune de Luçon sur la transmission des bulletins d'état civil à l'INSEE.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer ladite convention.

**D018.06 - SyDEV – Effacement, rénovation des lignes du réseau électrique, d'éclairage public et de télécommunication de la rue TRAVOT et le carrefour de la route de sainte Gemme**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix Pour,

**ACCEPTE** la participation communale de 123 723,00 € relative aux travaux d'effacement de la rue Travot et le carrefour de la route de Sainte Gemme,

**ACCEPTE** la participation communale de 48 262,00 € relative aux travaux de rénovation de l'éclairage public de la rue Travot et le carrefour de la route de Sainte Gemme,

**AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention n°2022.EFF.0001 relative aux conditions techniques et financières de réalisation de l'opération d'effacement de la rue Travot et du carrefour de Saint Gemme,

**AUTORISE** le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention n°2022.ECL.0011 relative aux conditions techniques et financières de réalisation de l'opération de rénovation de l'éclairage de la rue Travot et du carrefour de Saint Gemme

**D018.07 – Présentation du débat obligatoire sur les garanties de protection sociale**

Le Conseil municipal, après en avoir débattu,

**PREND ACTE** de la nécessité d'engager une réflexion sur le niveau de participation de la collectivité, sa trajectoire et le calendrier de mise en place qui peut être progressif et s'engager dès 2023.

**D018.08 - Protection sociale complémentaire : Délibération modificative à la suite d'une erreur matérielle concernant la rédaction de la délibération du 15 décembre 2020**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix Pour,

**DECIDE :**

Dans le cadre de la convention de participation souscrite auprès du Centre de gestion pour six ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**DE FIXER** au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le montant mensuel de la participation de la collectivité à 10 brut euros par agent, sur la base d'un temps complet et pour les garanties choisies par l'agent. La participation sera versée au prorata de la quotité réellement travaillée par les agents à temps complet ou à temps partiel.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou M. Christian GRIMAUD, Adjoint au maire, à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

**D018.09 – Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix Pour

**SUPPRIME**

- Un poste de technicien territorial non titulaire à temps complet
- Deux postes d'agent de maîtrise territorial titulaire à temps complet
- Un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Un poste de brigadier-chef principal à temps complet

**CREE**

- Un poste de technicien territorial titulaire à temps complet
- Un poste d'agent de maîtrise principal territorial non titulaire à temps complet

- Un poste de brigadier titulaire à temps complet
- Un poste d'adjoint technique non titulaire à temps complet

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur Christian GRIMAUD, Adjoint au Maire, à signer les arrêtés correspondants.

**DIT** que les crédits nécessaires seront affectés au chapitre 012.

**Monsieur le Maire donne en information le tableau des décisions D150 à D161-2021 et D001 à D026-2022**

**Monsieur le Maire donne en information les DIA du mois de décembre 2021.**

**Un échange filmé a eu lieu relatif aux réponses aux questions écrites adressées au Maire par le groupe « Aimer vivre à Luçon » :**

*Question 1 : Sur la publication de la Ville sur Facebook concernant l'enquête publique, plusieurs commentaires ont été effacés. Difficile de croire à une mauvaise manipulation. Comment résoudre ce problème de censure, la Liberté d'expression semblant fondamentale surtout dans une enquête "publique" ??*

*Question 2 : lors du palmarès des Villes et villages où il fait bon vivre 2022, Luçon s'est classé 4ème. Pourtant, certains paramètres nous posent question. Serait-il possible d'évoquer ensemble les critères évalués et les conclusions qui en découlent ?*

*Question 3 : beaucoup de rues du Centre-ville sont sales. Serait-il possible de mettre en place ensemble un planning, au moins des rues principales (De Gaulle et Clémenceau), pour qu'un nettoyage régulier et "récurrent" y soit effectué ?*

**La séance est levée à 21 h 10**

**FIN du quatrième trimestre 2021**